

**COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ENCOMBRANTS OU MONSTRES**

**Dernier Vendredi de chaque mois**

**Inscription Obligatoire en mairie par téléphone au 03 81 67 08 39 ou par mail : mairie@lesfins.fr**

Il s’agit d’un service municipal aux particuliers assuré en régie c’est-à-dire par les employés communaux, ce qui implique une sélection des déchets collectés répondant à la définition du service.

Les Déchets sont sortis la veille au soir en bordure de route. Ils restent sous la responsabilité du déposant jusqu’à l’enlèvement par l’opérateur de collecte.

L’abandon sauvage de déchets sur la voie publique est possible d’une amende allant jusqu’à 450 €.

Ne sont pas admis tous objets pouvant rentrer dans une voiture.

|  |  |
| --- | --- |
| **ADMIS** | **REFUSÉS** |
| • Gros meubles (sommiers, matelas, canapé, buffet…)  • petit mobilier qui ne rentre pas dans une voiture  • appareils électroménagers  • téléviseurs | • déchets industriels  • carcasses de véhicules et produits automobiles  • matériaux de démolition (fenêtres, gravats, radiateurs…)  • déchets de rénovation (placo, laine de verre, moquette…)  • déchets verts (gazon, produit de la taille d’arbres, de haies…)  • Déchets recyclables (verre, carton…)  • produits solvants, peintures, huiles…  • Matériaux sanitaires (WC, lavabo…)  • Poubelles ménagères |

Ce type de déchets est accepté gratuitement pour les particuliers à la déchetterie du Bas de la Chaux aux Fins mais le transport est à la charge du propriétaire.

Une carte d’entrée à la déchetterie est nécessaire pour accéder à cette dernière, elle est à demander auprès du service déchets de la communauté de Communes en Mairie de Morteau.

**Les horaires de la déchetterie du Bas de la Chaux.**

**ETE** **(1er avril au 30 septembre)**

Du Lundi au Vendredi de 07h à 11h45 et de 13h45 à 19h

Le Samedi de 9h à 11h30 et de 14h à 18h

**HIVER (01er octobre au 31 mars)**

Du Lundi au Vendredi de 07h à 11h45 et de 13h45 à 17h30

Le Samedi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h